LA GAUCHE UTILE POUR VOUS



<u>CANDIDATS PS et Génération Ecologie</u> <u>du Canton de Taverny</u>

1- Quelle école voulons-nous pour demain?

Une école mixte

La responsabilité est partagée entre départements, compétents en matière de sectorisation depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), responsables de l'affectation des élèves

Nous considérons que la mixité sociale doit être une des priorités des élus départementaux. L'application de la circulaire n° 2014-181 du 7-1-2015 relative à l'amélioration de la mixité sociale au sein des établissements publics du second degré doit être faite en concertation avec la direction académique du département.

Nous pensons qu'un diagnostic partagé effectué avec l'académie en matière de mixité sociale doit aboutir à une meilleure répartition au niveau de la mixité, notamment dans les secteurs multi collèges.

Suite à ce diagnostic partagé, le département mettra en place un plan de promotion des établissements qui souffrent le plus d'une image détériorée. Le département devra faciliter également la promotion de ces établissements auprès des CM2. Les responsables d'établissement sont déjà

investis dans ces actions mais les retours que nous avons eus montrent que le département pourrait amplifier ce travail de promotion et de correction de l'image dégradée de certains collèges.

Une école laïque

La laïcité est le respect des différences et la tolérance. Pour l'école c'est l'apprentissage de ce qui est de l'ordre du privé dans le respect de la liberté de pensée de chacun et dans le cadre des lois de la République.

Nous proposons aux collèges du Val d'Oise des partenariats associatifs et institutionnels pour des actions éducatives pour renforcer la citoyenneté et la laïcité.

La laïcité il ne suffit pas de la décréter, il faut la pratiquer et la faire respecter. Le département pourrait expérimenter par exemple :

- Des moyens dédiés pour des projets pédagogiques axés sur la laïcité et les raisons pour lesquelles la France a fait de la laïcité une de ses valeurs cardinales
- La mise en place d'un référent laïcité pour soutenir les professeurs qui font face à des comportements de parents et d'élèves qui refusent ce principe de laïcité

Une école émancipatrice

Nous considérons que le rôle des actions éducatives proposées par le département est un levier majeur pour appuyer les actions menées par les enseignants avec les élèves sur le terrain. Il faut que le département s'approprie les contrats tripartites et les objectifs des établissements, notamment en termes de citoyenneté, pour définir une politique au service des établissements.

Dans nos échanges avec des professionnels investis dans les collèges, nous avons constaté que l'exécutif de droite avait largement amputé les moyens du service des actions éducatives du département. Cela traduit l'absence de vision politique de cette majorité : l'éducation doit être une priorité. Si le département stoppe les actions qui sont déjà menées par ailleurs par la Région par exemple dans le domaine du rayonnement international, il pourrait de nouveau dégager des moyens pour ces projets éducatifs qui aident nos professeurs à faire de nos jeunes des citoyens.

Le département pourrait prendre trois nouvelles initiatives :

- 1- Mettre en place un conseil cantonal des jeunes : à l'instar des conseils municipaux des jeunes, l'action citoyenne des jeunes pourrait être suscitée et accompagnée par l'animation de ce conseil cantonal qui réunirait des jeunes délégués des différents collèges du canton
- 2- Organiser des votes au sein des classes sur des sujets liés à la citoyenneté et donner des moyens au professeur pour construire un contenu pédagogique autour du résultat de ces votes. Les élèves sont de plus en plus équipés de tablettes et des logiciels gratuits comme Google Form permettent d'organiser facilement ce type de sondage.
- 3- Enfin les élus du département devraient intervenir beaucoup plus souvent dans les collèges, notamment dans les cours d'éducation civique, pour expliquer le rôle du département

2-L'égalité d'accès au système éducatif public

La loi cadre toutes les donations aux établissements et interdit les publicités.

Pour garantir la gratuité, un des leviers est la maîtrise des coûts : certaines initiatives prises au niveau des bassins qui voient les établissements mutualiser certaines dépenses devraient être renforcées et accompagnées par le département.

Les associations de parents d'élèves devraient être accompagnées par le département pour utiliser le crowdfunfing afin de renforcer leur capacité à lever des moyens pour leurs actions.

Scolarité et Handicap

Les délais de traitement des demandes de familles à la MDPH sont trop importants et les dossiers sont difficilement compréhensibles. Nous nous engageons à réduire considérablement ces délais de traitement et mettre à disposition des familles des personnels pour leur expliquer leurs droits et comment compléter le dossier.

Les familles doivent être tenues informées des dates des commissions par l'intermédiaire du professeur référent qui pourra disposer de tous les éléments d'information nécessaires.

Education Prioritaire

Nous pensons que l'application rigoureuse de la circulaire du 7 janvier 2015 permet de clarifier d'améliorer le dispositif de mixité. Le travail avec la direction académique permettra d'améliorer le dispositif à l'aide d'un diagnostic partagé.

L'investissement dans ces collèges ne doit plus être sacrifié : la fréquence des tournées d'entretien des équipements dans ces collèges prioritaires ne doit plus être espacée comme elles l'ont été depuis 3 ans.

Soutien scolaire

Le soutien scolaire est important pour aider les enfants en difficulté. Nous pensons que le département doit avoir une politique d'appui aux associations qui proposent du soutien scolaire et aux établissements d'enseignement. Nous nous interrogeons sur la politique de subvention de dispositifs de soutien en ligne et sa pertinence. Il serait plus judicieux de donner des subventions à des acteurs associatifs sur le terrain et plus proches des enfants.

3 - La Vie scolaire

La restauration scolaire

La formation des personnels est un maillon essentiel dans la chaîne de restauration scolaire. Des préconisations doivent être mises en place et des séminaires réguliers pour former les personnels mis

à la disposition des établissements. La rénovation des collèges doit tenir compte de l'aménagement des cantines pour qu'ils deviennent des lieux d'accueil et de convivialité.

L'alimentation biologique doit être beaucoup plus utilisée dans le Val d'Oise : de nombreux départements y ont recours, il n'y a pas de fatalité à ce que le Val d'Oise ne puisse pas lui aussi faire profiter ses jeunes de cette alimentation équilibrée.

Les circuits courts mobilisant en priorité les productions locales devraient eux aussi faire l'objet d'une réflexion spécifique.

Certains collèges pourraient aussi faire l'objet de visites organisées avec les parents d'élèves qui viendraient une fois par an goûter et évaluer les plats servis (visite surprise ou non).

Les tablettes numériques pourraient aussi être utilisées pour recueillir plus finement et plus fréquemment l'avis des élèves sur la qualité des plats.

L'orientation

L'utilité des CIO est incontestable. Les familles doivent avoir à la possibilité en dehors des établissements de se diriger vers un lieu qui pourra les informer des formations et des orientations possibles pour leurs enfants. Les délais qui se rallongent pour prendre un rendez-vous avec un COP dans un établissement scolaire sont un indicateur important qui justifie l'existence de ces lieux.

Ce stage de 3ème est une chance pour beaucoup et constitue un premier contact indispensable avec le monde du travail.

Mais pour les jeunes dont la famille n'a pas de réseau, la recherche du stage de 3ème est à notre sens d'un violence symbolique terrible : le jeune réalise à ce moment là si sa famille est en mesure ou non de l'aider. C'est un apprentissage brutal de l'inégalité devant la recherche d'une position : "piston", simple mise en relation ou réseautage sont réservés à certains.

Nous pensons donc que le département a un rôle à jouer pour susciter, aider, repérer et dupliquer les initiatives pertinentes qui contribuent à atténuer cette fracture sociale face à la recherche du stage de 3ème : qui y contribuent par un investissement des professeurs et surtout des parents qui mutualisent leur réseau et qui font profiter à tous de leur parcours professionnel pour informer sur les métiers, et par des contacts actifs avec les entreprises et employeurs potentiels. L'exemple du forum emploi organisé au collège Brassens de Taverny en janvier 2014 nous semble être un bel exemple à dupliquer. Il faut impérativement aider les familles pour trouver un stage de troisième.

La bourse au stage mise en place par le département en 2009 doit être renforcée par plus de partenariats et doit être mieux connue par les familles.

Santé, médecine scolaire, PMI

La circulaire n° 2003-027 du 17 Février 2003 rappelle que l'éducation à la sexualité contribue de manière spécifique à préparer l'élève à sa future vie d'adulte et développe la prévention à l'égard de l'autre.

Des associations proposent des actions d'éducation affective et sexuelle dans les collèges pour des élèves de troisième et quatrième. Le département doit nouer des partenariats avec ces associations et les proposer dans les actions éducatives du département. Les PMI peuvent aussi mettre à disposition des établissements du personnel qualifié pour intervenir au sein des collèges pour des actions dans ce sens.

Les moyens donnés aux établissements pour faire venir des intervenants spécialisés dans ce domaine doivent être sanctuarisés.

Que proposez-vous pour préserver la médecine scolaire dans les collèges ?

L'éducation à la santé et la prévention sont importants au sein des établissements scolaires. Les actions éducatives du conseil départemental doivent intégrer un volet santé qui viendra appuyer l'information et la sensibilisation des jeunes.

Transports scolaires

Une étude doit être menée sur le poids du poste « transports scolaires » pour les familles les plus démunies. Nous avons été alertés à plusieurs reprises par les difficultés de nombreuses familles à assumer cette dépense, le corollaire étant une incitation à la fraude. Suite à ce diagnostic, le département devra prendre ses responsabilités et mettre en place si nécessaire une aide dédiée aux familles les plus en difficulté.

4 - L'entretien et l'équipement des collèges

Le déploiement du plan numérique

Le retour et les observations des enseignants sur le terrain sont très importants pour penser les prochaines usages du numérique et permettre leur évolution dans l'intérêt des élèves. Nous déplorons un manque de communication avec les professionnels de l'éducation, notamment les professeurs qui sont les premiers à se saisir des usages du numérique.

Ouvrir un débat avec ces professionnels de l'éducation est essentiel.

Il ne suffit pas d'équiper en tablettes : il faut désormais s'intéresser aux usages éducatifs les plus appropriés. Une veille sur les usages dans les régions françaises ou dans les autres pays qui ont pris de l'avance dans ce domaine est nécessaire. Le département pourrait suggérer cette action à l'ADF (assemblée des départements de France) pur mutualiser cette veille avec les autres départements.

L'hygiène des sanitaires

La coéducation est nécessaire dans les écoles. Le rôle des parents est important pour sensibiliser les enfants en plus de ce qui est fait par les enseignants et les éducateurs dans les collèges. Nous proposons pour assurer l'hygiène des sanitaires des outils d'information, de communication et de sensibilisation doivent être mis en place en collaboration avec les établissements.

Dans ce domaine, le département doit stopper l'impact de son plan d'économies et de coupes budgétaires aveugles sur ce type de travaux d'entretien : la propreté des toilettes doit être sanctuarisée. Leurs rénovation doit être prioritaire et la fréquence de leur entretien renforcée.

5-Et votre participation?

Nous nous engageons à ce que le Conseil départemental soit présent dans les instances des établissements, notamment lors de la tenue des instances où l'ordre du jour présente des points où le département peut apporter une aide ou peut engager son action dans l'intérêt des établissements.

Nous proposons la mise en place d'un réseau dédié : la communauté des professionnels de l'éducation du Val d'Oise. Deux fois par an les 42 élus, les principaux et principaux adjoints et les représentants des parents d'élèves se retrouveraient sur la base d'un ordre du jour partagé : par exemple les modalités d'élaboration des contrats tripartite. Le service des projets éducatifs du département aurait en son sein une personne employé à mi-temps pour faire vivre cette communauté : les réseaux sociaux seront mobilisés pour fluidifier l'échange d'information entre membre de la communauté et contribuer à l'émergence d'une culture commune partagée. Il ne s'agirait de régler des comptes mais de mieux se connaître, de partager les bonnes pratiques, voire de se former ensemble pour progresser pour le plus grand bien de nos jeunes qui doivent demeurer au cœur de toutes ces préoccupations. Des expériences réussies dans d'autres départements ou d'autres pays pourraient être présentées au sein de cette communauté des professionnels de l'éducation du Val d'Oise.